

**PSY 7903 F: ORGANISATION PROFESSIONNELLE ET ÉTHIQUE
DÉPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE (HIVER 2019)**

Pascale Doucet, M.Ps.
Psychologue clinicienne et avocate

Tél. : (514) 972-3255
pdoucetdeonto@gmail.com

Horaire : Lundi de 8h30 à 11h30

Local: B-4290 Pavillon 3200 J.-Brillant (à vérifier)

INTRODUCTION

Au Québec, la loi qui encadre la pratique des professionnels est le *Code des professions*, qui réserve le titre et certaines activités aux personnes membres de l'Ordre des psychologues du Québec. Le psychologue est donc un professionnel au sens de cette loi, ce qui lui confère des devoirs et obligations différents du citoyen ou du travailleur ordinaire. Le professionnalisme, tant dans ses aspects relationnels, éthiques que déontologiques, fera l'objet de ce cours. Les professionnels doivent être sensibles aux autres, respectueux envers leurs clients et avoir une conduite irréprochable. De plus, ils doivent pouvoir faire la démonstration qu'ils peuvent établir des relations professionnelles dans le respect des normes déontologiques en vigueur. Ils doivent aussi avoir une connaissance des lois et règlements qui encadrent leur pratique sous une forme ou une autre. Ce cours obligatoire de 3 crédits s'adresse donc à tous les étudiants du département de psychologie inscrits à un programme de 3^e cycle menant au titre de psychologue. Il a été conçu pour répondre aux exigences du *Code des professions* et de l'Ordre des psychologues du Québec, afin d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession. Ce cours doit être suivi en début de parcours doctoral.

DESCRIPTION DU COURS :

Principales problématiques éthiques en psychologie professionnelle. Analyse des codes de déontologie et des lois reliées à la pratique professionnelle. Organisation professionnelle locale, nationale et internationale.

OBJECTIF :

Ce cours vise à développer des attitudes et conduites éthiques chez les étudiants, futurs psychologues, en leur donnant l'occasion de développer les connaissances et habiletés en lien avec les exigences attachées au fait d'être un professionnel membre d'un Ordre.

Objectifs spécifiques:

- Comprendre le fonctionnement du système professionnel québécois et les organismes qui le composent, notamment l'Ordre des psychologues (son rôle, ses comités, ses instances, son fonctionnement, etc.).
- Comprendre que l'exercice d'une profession implique un comportement différent de celui du citoyen ordinaire et identifier les lois et règlements qui régissent les professionnels.
- Comprendre les valeurs et principes qui sous-tendent les dispositions du *Code de déontologie des psychologues*.
- Être capable de se dégager de la lettre que peuvent représenter les règlements, pour en saisir l'esprit et apprendre à poser un jugement éthique.
- Acquérir les compétences suivantes:
 - La capacité de déceler un problème éthique ;
 - La capacité de référer au *Code de déontologie*, au *Code des professions* et aux autres lois et règlements pouvant s'avérer nécessaires ;
 - La capacité d'exercer son jugement professionnel, de résoudre un dilemme éthique et affirmer les motifs sous-jacents à son choix ;
 - La capacité d'assurer une tenue de dossier adéquate ;
 - Connaître les principes d'application et les aspects pratiques relatifs à la tenue d'un dossier psychologique ;
 - Connaître les éléments constituant un dossier psychologique répondant aux normes et exigences de l'OPQ, du *Code civil du Québec* et des *Lois d'accès à l'information*.

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT :

Ce cours prend la forme d'un atelier autour de vignettes présentant des situations concrètes, de problèmes à analyser, de discussions et d'exposés magistraux. Une participation active et des lectures personnelles sont essentielles au bon déroulement du cours.

ÉVALUATION :

Quiz (10 tests à 2%) : 20%

Travail de mi-session (3 mars 2019) : 30%

Examen final (23 avril 2018) : 50%

À chaque cours, un court test portera sur les lectures à l'étude au cours. Si plus de 10 tests ont été administrés, les 10 meilleurs résultats seront pris en considération pour le calcul de la note de 20%. Un travail écrit sera exigé à mi-parcours et consistera à faire valoir la compréhension d'articles du *Code de déontologie* identifiés par l'enseignante. La réflexion devra être appuyée par des articles du Code canadien d'éthique. Ce travail sera fait en équipe de 3 à 5 participants et devra être déposé sur Studium avant minuit au jour indiqué. Conformément à une politique départementale une pénalité de 3% sera accordée à l'étudiant pour chaque jour de retard et ce, jusqu'à concurrence de 5 jours. Aucun travail ne sera accepté une fois que ce délai de 5 jours sera atteint. Des pénalités allant jusqu'à 10% de la note du travail pourront être déduits en lien avec la qualité du français.

L'examen, récapitulatif, sera composé de questions à choix multiples, de « vrai ou faux » et de questions à court développement.

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le Règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants. Pour plus de renseignements, consultez le site www.integrite.umontreal.ca

RESSOURCES :

Tous les documents nécessaires sont disponibles sur internet ou vous seront transmis par voie électronique (déposés sur Studium).

En voici quelques exemples :

1. Lois, règlement et guides explicatifs (liste non exhaustive) :

[Guide explicatif concernant le code de déontologie des psychologues du Québec](#) (OPQ, 2008)

[Code canadien d'éthique pour les psychologues](#), quatrième édition, Société canadienne de psychologie, 2017.

[Code des professions](#), RLRQ c C-26

[Code de déontologie des psychologues](#), RLRQ c C-26, r 212

[Le Guide explicatif concernant la tenue de dossier](#) (septembre 2008)

[Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des psychologues](#), RLRQ c C-26, r 221

[Lignes directrices pour l'expertise en matière de garde d'enfants et des droits d'accès...](#), févr. 2006

[Le Guide explicatif portant sur l'application des dispositions de la Loi 21](#)

2. Fiches déontologiques et articles tirés de la revue Psychologie Québec (liste non exhaustive).

Ils sont disponibles sur le site de l'Ordre des psychologues du Québec, sur la page du [centre de documentation](#) :

[Le client](#), septembre 2004

[Le signalement au DPJ et les demandes d'information provenant de tiers](#), novembre 2006

[Le consentement](#), janvier 2012

[Code de la sécurité routière et pratique professionnelle](#), sept. 2007

3. Jurisprudence : les jugements à lire en totalité ou en partie vous seront transmis au fil des semaines.

PLAN DU COURS

Cours 1 Lundi 7 janvier	Introduction Présentation du cours Éthique et déontologie <i>Code de déontologie des psychologues (Code)</i> Chapitres I et II du Code : Notion de client Processus de décision éthique : <i>Code canadien d'éthique pour les psychologues</i>
Cours 2 Lundi 14 janvier	Consentement : respect de la dignité et de la liberté de la personne Chapitre III, section I du <i>Code</i> et articles de lois associées <ul style="list-style-type: none">• Adultes (aptes et inaptes)• Enfants de 14 ans et plus• Enfants de moins de 14 ans
Cours 3 Lundi 21 janvier	Confidentialité et secret professionnel Chapitre III, section II du <i>Code</i> et articles de lois associées Lois qui affirment le secret professionnel Renseignements personnels Accessibilité et rectification des dossiers Chapitre III, section III du <i>Code</i> et articles de lois associées Transmission des renseignements à un tiers Transiger avec CSST, IVAC, SAAQ, DPJ, etc.
Cours 4 Lundi 28 janvier	Confidentialité et secret professionnel (suite) Chapitre III, section II du <i>Code</i> et articles de lois associées Lois qui nous relèvent du secret professionnel (obligation vs autorisation) Protection de la vie : danger suicidaire et homicidaire Protection de la jeunesse : compromission de la sécurité et du développement de l'enfant Protection du public : Protection des renseignements personnels, signalement : (incompétence, inaptitude, dérogation)
Cours 5 Lundi 4 février	Conflit d'intérêts et indépendance professionnelle Chapitre III, section IV du <i>Code</i> et articles de lois associées Relations inappropriées Amitié Inconduite sexuelle Rôle de fiduciaire Phénomènes transférentiels et contre-transférentiels Gestion de ces phénomènes

Cours 6 Lundi 11 février	Conflit d'intérêts et indépendance professionnelle (suite) Chapitre III, section IV du <i>Code</i> et articles de lois associées Différence entre autonomie et indépendance professionnelle Conflit d'intérêts Mandats incompatibles Mandats incompatibles simultanément Mandats compatibles et renoncement Programme d'aide aux employés / Organisationnel
Cours 7 Lundi 18 février	Cessation de services professionnels Qualité des services professionnels Utilisation du matériel psychologique Honoraires et autres frais Chapitre III, sections V à VIII du <i>Code</i> et articles de lois associées Devoirs et obligations envers le public Chapitre IV du <i>Code</i> et articles de lois associées
Cours 8 Lundi 25 février	Système professionnel québécois Office des professions Ordre des psychologues/Loi 21 Organisation d'un ordre Admission/Inspection/Bureau du Syndic/Conseil de discipline Encadrement légal et réglementaire des étudiants lors de stages, internats et emplois. <i>Code des professions</i> Devoirs et obligations envers la profession Chapitre V du <i>Code</i> et articles de lois associées
Dimanche 3 mars	Limite pour remettre le travail de mi-session
Lundi 4 mars	RELÂCHE
Cours 9 Lundi 11 mars	Tenue de dossier Obligations légales : <i>Charte / Code civil</i> <i>Lois d'accès à l'information</i> <i>Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation</i> <i>Règlement sur les dossiers des psychologues cessant d'exercer</i> Accessibilité Qui a droit à quoi Rapports Notes évolutives Données brutes et données interprétées etc. Transmission/autorisation/cessation Supervision
Cours 10 Lundi 18 mars	Activités réservées (Loi 21) Évaluation vs appréciation, psychothérapie Expertise psycho-légale Témoins de fait et témoins experts

	<p>Citation à comparaître Juge et secret professionnel Garde d'enfants/ Adoption /Dérrogation scolaire</p>
<p>Cours 11 Lundi 25 mars</p>	<p>Recherche Chapitre VI du <i>Code</i> et articles de lois associées Publicité Chapitre VII du <i>Code</i> et articles de lois associées Utilisation du symbole graphique de l'Ordre Chapitre VIII du <i>Code</i> et articles de lois associées</p> <p>Données probantes Défis liés à certains milieux/domaines de travail (neuropsychologie, psychologie organisationnelle, milieu scolaire, réseau de la santé, etc.).</p>
<p>Cours 12 Lundi 1^{er} avril</p>	<p>Une fois membre de l'OPQ... Processus d'inspection : comment s'y préparer Processus disciplinaire : <ul style="list-style-type: none"> • Comité de révision • Audiences disciplinaires • Fardeau de la preuve • Sanctions disciplinaires • Tribunal des professions Formation continue Les différentes fonctions que l'on peut occuper à l'Ordre</p> <p>Ça prend des collègues ! Les associations : avoir des collègues, supervision, séminaires, pairage, regroupements, sociétés savantes, etc. Organisation en bureau privé</p>
<p>Cours 13 Lundi 8 avril</p>	<p>Matière à compléter, révision, questions</p>
<p>Lundi 15 avril</p>	<p>Examen final</p>
<p>Lundi 22 avril</p>	<p>CONGÉ PASCAL</p>
<p>Lundi 29 avril</p>	